



BARÈME D'HONORAIRES

Honoraires à la location

Le montant des honoraires de location correspond à 30% HT du loyer annuel hors taxes et hors charges, payable à la signature, soit 36% TTC.

Ces honoraires sont à répartir éventuellement entre le bailleur et le preneur et peuvent être augmentés le cas échéant d'honoraires de résultat contractuellement fixés.

Honoraires à la vente

Le montant des honoraires de vente correspond à un pourcentage du prix net vendeur hors taxes ou hors droits, tel que défini ci-dessous :

Prix de vente	Honoraires
De 0 à 800 000 Euros Hors Taxes/Hors droits	7% HT soit 8.4% TTC du montant Net vendeur
Au-delà de 800 000 Euros Hors Taxes/Hors droits	5% HT soit 6% TTC du montant Net vendeur

Ces honoraires sont à la charge du vendeur et/ou de l'acquéreur et peuvent être augmentés le cas échéant d'honoraires de résultat contractuellement fixés.